

« RISMA »

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
Au Capital de 1.432.694.700 Dirhams
Siège social : 97, Boulevard Massira Al Khadra
Casablanca

Rapport du Conseil de Surveillance
A l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 13 Juin 2023

Mesdames, Messieurs les actionnaires

Conformément aux dispositions de la loi n °17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, le Directoire vous a convoqué en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance sur les comptes annuels sociaux et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;**
- 2. Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;**
- 3. Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;**
- 4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;**
- 5. Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes ;**
- 6. Lecture du Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 95 de la loi 17-95 et approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice ;**
- 7. Information sur le renouvellement du mandat des membres du Directoire ;**
- 8. Démission de membres du Conseil de Surveillance ;**
- 9. Ratification de la cooptation de nouveaux membres du Conseil de Surveillance ;**
- 10. Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes ;**
- 11. Allocation de jetons de présence ;**
- 12. Pouvoirs en vue des formalités légales.**

Pour vous permettre de vous prononcer sur ces points, nous vous prions de trouver ci-après les éléments constituant notre rapport au titre de l'exercice 2022 :

1. Observations sur le rapport de gestion du Directoire

Après vérifications et contrôles, le Conseil n'émet aucune réserve, remarque ou observation sur le rapport de gestion du Directoire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2. Observations sur les comptes de l'exercice 2022

Après vérifications et contrôles, le Conseil n'émet aucune réserve remarque ou observation sur les comptes sociaux et consolidés, inventaire et états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont arrêtés et présentés par le Directoire.

3. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31.12.2022

Après examen et vérification de la proposition d'affectation des résultats de l'exercice clos le 31.12.2022 :

- Résultat net de l'exercice 2022.....	125.197.042,78 DH
- Dotation à la Réserve légale.....	1.327.273,67 DH
- Report à nouveau débiteur avant affectation.....	-98.651.569,45 DH
- Affectation en report à nouveau	123.869.769,11 DH
- Report à nouveau créateur après affectation ...	25.218.199,66 DH

Le Conseil ne formule aucune observation ou réserve sur la proposition d'affectation des résultats de l'exercice clos le 31.12.2022 présentée par le Directoire.

4. Conventions réglementées

Le Conseil prend acte que le commissaire aux comptes a été informé qu'aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au titre de l'exercice clos le 31.12.2022, et qu'ils ont été informés des conventions antérieures dont l'exécution s'est poursuivie durant cet exercice.

5. Information sur le renouvellement du mandat des membres du Directoire

Nous vous informons que le Conseil de Surveillance réuni en date du 5 Avril 2023 a décidé de renouveler le mandat des membres du Directoire, à savoir Monsieur Mohammed Amine ECHCHERKI et Madame Sofia LOPEZ BENHAMIDA pour une durée de cinq (5) années qui expire à l'issue de la réunion du Conseil de Surveillance devant se prononcer sur les comptes du cinquième exercice qui s'est écoulé à compter de leur nomination, soit les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

6. Démission de membres du Conseil de Surveillance

Nous vous informons de la démission de Messieurs Sami NASSER et Zouheir BENSALD de leur fonction de membres du Conseil de Surveillance et vous demandons de leur délivrer quitus entier, définitif et sans réserve au titre de leur participation à la gestion des affaires sociales.

7. Ratification de la cooptation de nouveaux membres du Conseil de Surveillance

Nous soumettons à votre ratification, la cooptation à la fonction de membres du Conseil de Surveillance par notre Conseil lors de sa réunion du 5 Avril 2023 de :

- **Madame Maud BAILLY** en remplacement de **Monsieur Sami NASSER** et ce pour la durée résiduelle du mandat de ce dernier, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.
- **RMA WATANYA**, représentée par **Monsieur Hicham EL AMRANI** en remplacement de **Monsieur Zouheir BENSALD**, en raison de son départ à la retraite, et ce pour la durée résiduelle du mandat de ce dernier, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

8. Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes

Les mandats des Commissaires aux comptes, le cabinet Deloitte Audit et le cabinet Fidaroc Grant Thornton arrivent à échéance, nous vous proposons à cet effet de décider :

- le renouvellement du mandat du cabinet Fidaroc Grant Thornton représenté par Monsieur Faiçal MEKOUAR pour une durée de trois (3) années portant sur les exercices 2023, 2024 et 2025
- et la nomination du cabinet Mazars Audit, représenté par Monsieur Abdou Souleye DIOP pour une durée de trois (3) années portant sur les exercices 2023, 2024 et 2025.

9. Texte des projets de résolutions

Après examen et vérification, Le Conseil ne formule aucune observation ou réserve sur le texte du projet de résolutions du Directoire, présenté à l'Assemblée Générale.

Le Président du Conseil sera chargé de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit d'information et de communication des documents relatifs à la prochaine assemblée générale ordinaire, aux conditions et délais prévus par les dispositions légales.

Le Président du Conseil de Surveillance



M. Sven BOINET